PROVINCE SUD NOLIVELLE-CALEDONIE

République Française

* * *

ASSEMBLEE

* * *

SECRETARIAT GENERAL

* * *

 $N^{\circ}1044\text{-}2011/APS$

Du 06/06/2011

RAPPORT

à l'assemblée de la province Sud

Objet : adhésion de la province Sud à l'observatoire du numérique

PJ : projet de délibération

La province Sud souhaite améliorer la qualité de ses services aux usagers et cette évolution passe nécessairement par le développement des services numériques.

Plusieurs chantiers sont déjà engagés : la rénovation du site internet, le développement de services aux jeunes et des usages scolaires, la généralisation de l'E-administration.

Tous nécessitent une bonne connaissance de la situation locale en matière de numérique, une anticipation des évolutions techniques et une forte coordination entre les différents partenaires locaux.

A ce titre, il est proposé que la province adhère à l'Observatoire numérique de Nouvelle-Calédonie, association constituée à l'initiative de l'ACTIC (Association Calédonienne des Technologies de la Communication) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et dont la première assemblée s'est déroulée le 14 mars dernier.

L'Observatoire a en effet pour mission d'accompagner les acteurs territoriaux dans l'analyse et l'élaboration d'outils d'aide à la décision dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication, notamment liées à Internet et aux multimédias.

L'adhésion à cette association permettrait donc à la province, qui est engagée dans plusieurs actions de développement numérique (collège numérique, équipement des écoles, portail d'E-administration, portail AJIR...), de participer aux travaux de cet observatoire et de bénéficier en retour de son apport.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.